

## ÉDITORIAL

PAR PASCAL AUBERT

## Gros bras

Après la spectaculaire baisse des taux d'intérêt décidée hier, on ne pourra plus taxer la Fed et son président de pusillanimité ou d'indécision. Il était temps, car le pilotage du président de la banque centrale américaine dans la tempête financière était vigoureusement mis en cause depuis l'automne — malgré trois baisses de taux consécutives en trois mois fin 2007 — par ceux qui voyaient la crise immobilière conduire l'économie américaine tout droit à la récession. La détente d'hier, d'une ampleur inaccoutumée, remet les pendules à l'heure. Ben Bernanke montre qu'il sait frapper fort et au moment opportun. Après deux journées de dérouté boursière planétaire, la Fed a voulu envoyer un signal aux marchés financiers qu'elle prenait au sérieux les risques de récession américaine qui hantent les investisseurs du monde entier. Il en faudra davantage pour convertir ses détracteurs car le résultat est mitigé. Rassurées de voir la banque centrale américaine agir dans l'urgence, les places européennes ont repris, après quelques hésitations, le chemin de la hausse. À Wall Street, en revanche, tout en étant bienvenus, le fort relâchement du loyer de l'argent et l'anticipation d'une décision programmée pour la fin du mois étaient perçus comme la confirmation que les inquiétudes sur l'état de santé de la première économie du monde sont fondées et partagées par la Fed. Ben Bernanke et ses pairs n'avaient probablement pas le choix, sauf à prendre le risque que l'incendie boursier reparte à partir de Wall Street. Mais il leur faut désormais croiser les doigts et espérer que leur opération produira les effets escomptés. Compte tenu de l'ampleur du geste consenti sur les taux et de l'impact psychologique qui devrait l'accompagner, le pari est raisonnable. D'autant plus si le président Bush et la majorité démocrate du Congrès évitent de transformer le plan de relance annoncé la semaine passée en enjeu électoral. L'ensemble relance-assouplissement des taux-mesures additionnelles de soutien au marché immobilier possède le potentiel nécessaire pour remettre l'économie américaine d'aplomb et lui permettre de traverser une passe difficile en ce début d'année. Tout autre scénario serait lourd de menaces pour l'ensemble des économies mondiales car, de son propre aveu, la banque centrale américaine n'a désormais plus de munitions en réserve.

paubert@latribune.fr

## La Tribune

Édité par : La Tribune SAS  
51, rue Vivienne - 75095 Paris Cedex 02  
Standard : 01 44 82 16 16  
Adresse Internet : <http://www.latribune.fr>  
Président, Directeur de la publication :  
Alain Metternich.

Directeur de la rédaction : François-Xavier Pietri. Directeur adjoint : Pascal Aubert. Rédaction en chef centrale : Philippe Mabile (Économie, Tribunes), Eric Benhamou (Forum), Pascale Besses-Bouvard (Valeurs), Jean-Pierre Bourcier (Art de vivre), Béatrice d'Erceville (Entreprises), Pierre Kupferman (Enquêtes), Delphine Girard (Économie France), Pascal

Hénisse (Tribunes) : Yan de Kerorguen (Rendez-vous perso), Christophe Bazire, Jean-Pierre Geoffroy, Patricia Jézéquel, Nicolas Oudin (Édition), Jean-Baptiste Jacquin (Entreprises), Christophe Tricaud (Les Places), Nicole Triouleyre (La Tribune.fr).  
Directeur général-éditeur : François Dieulesaint. Directeur de la diffusion et de la promotion : Benoît Waucampt (01 40 13 18 47). Directrice de la communication : Sandra Tricot (01 44 88 47 90). Directeur du développement et du marketing : Fabrice Février. Directeur multimédia : Pascal Laroche.  
Publicité : DI Régie (01 44 88 42 60). Président : Jean-Jacques Schardner. Directeur général opérationnel : Hervé Noiret. Directrice publicité commerciale : Nathalie Catholand. Directeur publicité financière : Pierre Gisclard. Directeur publicité internationale : Alice Suric. Directeur publicité régionale : Charles d'Augustin.

Impression : CIPP, 72-74, rue Ambroise-Croizat, 93200 Saint-Denis; Méditerranée-Offset-Press, Vitrolles; Rhône Offset-Press, Iigny; Imprimerie Midifax, Toulouse; Loirefax, Saint-Herblain.

## Service abonnement

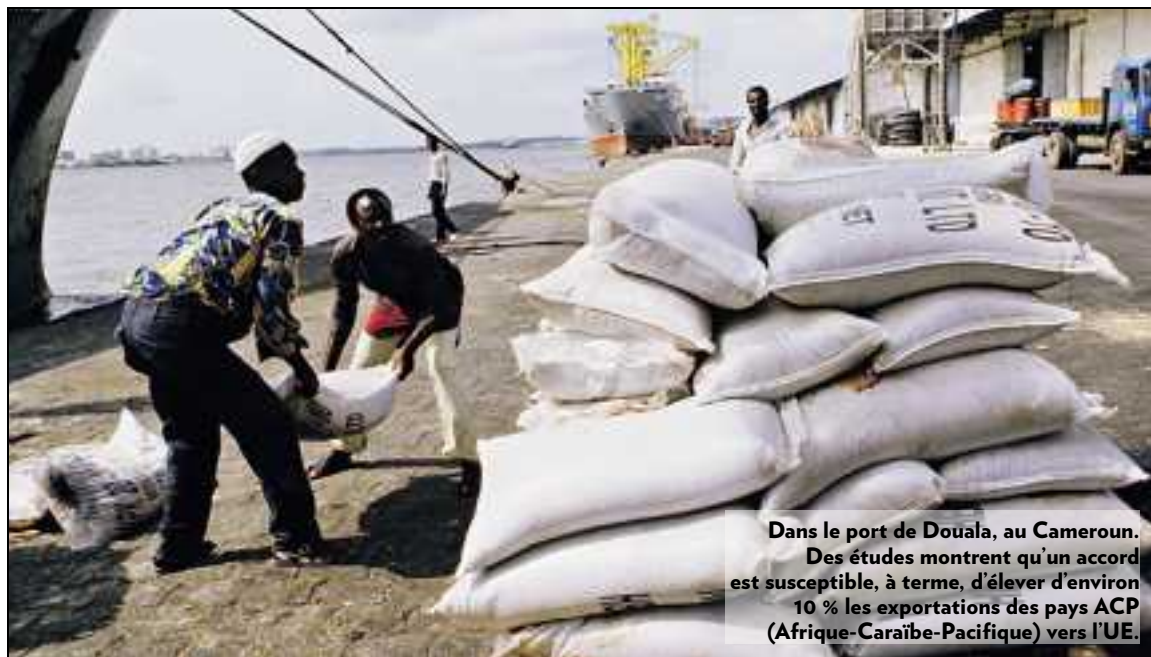
Número vert : 0 800 13 23 33 (appel gratuit)  
Fax abonnement : 01 44 82 17 92  
Abonnement 1 an (France métr.) : 395 € TTC

USA : USPS #017531.  
Periodical postage paid at Champlain N.Y.  
and additional mailing offices.  
For details call IMS at 1 (800) 428 3003  
Distribué par les NMPP. Commission paritaire :  
0909C85607 ISSN 0989-1922  
Modification de service :  
(uniquement pour réseau de vente NMPP)  
Téléphone vert : 0 800 47 10 09

IMPRIMÉ EN FRANCE  
PRINTED IN FRANCE

Reproduction intégrale ou partielle interdite sans  
l'accord de l'éditeur - Art. L122-4 du Code de la propriété intellectuelle

La Tribune est une publication de DI  
Group. Principal associé : Ufpar (LVMH).  
Président-directeur général : Alain Metternich.  
Directeur général : Jean-Jacques Schardner.  
Directeur général adjoint : Nicolas Desbois.  
Directeur délégué : Bernard Villeneuve.



Dans le port de Douala, au Cameroun. Des études montrent qu'un accord est susceptible, à terme, d'élever d'environ 10 % les exportations des pays ACP (Afrique-Caraïbe-Pacifique) vers l'UE.

JEAN-NICHEL LEIGNY / PHOTONISTOP

## LA CHRONIQUE D'ÉCONOMIE INTERNATIONALE

## L'UE doit revoir les accords Afrique-Caraïbe-Pacifique

AGNÈS BÉNASSY-QUÉRÉ  
ET LIONEL FONTAGNÉ (\*)

Les esprits chagrins n'auront pas manqué de s'étonner de voir la Commission européenne présenter comme un événement important la signature d'un accord de libre-échange avec le Cameroun le mois dernier. Pourquoi signer un tel accord avec un pays qui avait déjà libre accès au marché européen ? En dépit de ses 18 millions d'habitants, ce pays représente un marché dix fois plus petit que le Venezuela et 100 fois plus petit que l'Italie. Mais c'est le trente-cinquième pays de la région Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) à avoir signé avec l'UE un accord commercial mettant l'UE et les ACP en conformité avec les règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Signé en 2000 en remplacement de la convention de Lomé, l'accord de Cotonou entre l'UE et les pays ACP, essentiellement des anciennes colonies européennes, permettait de prolonger temporairement l'accès privilégié au marché européen en échange de l'engagement à signer un accord « OMC compatible » à l'horizon du 1<sup>er</sup> janvier 2008. En effet, les préfé-

discriminatoire, en quelque sorte.

Par exemple, le Laos ou le Pakistan, dont les niveaux de développement sont comparables à celui du Cameroun, pourraient parfaitement demander à bénéficier des mêmes conditions d'accès au marché européen. Et comme les ACP regroupent des pays aussi différents que le Nigeria, le Burkina Faso, Haïti ou les Bahamas, un rapide examen montre que tout pays en développement pourrait finalement bénéficier des « largesses » européennes en se comparant aux pays ACP.

« Tout sauf les armes. » Comment démêler l'écheveau ? En se concentrant au moins temporairement sur le commerce de marchandises, qui est le seul en cause ; en distinguant les ACP très pauvres, qui relèvent de la catégorie des pays les moins avancés (PMA), de ceux un peu moins pauvres, classés pays en développement. Les premiers bénéficient de toute façon d'un accès au marché européen sans droit de douane ni quota, conformément au schéma « Tout sauf les armes (TSA) ». Pour eux, la conclusion d'un accord spécifique avec l'UE apporte peu. En l'absence d'accord avec l'UE, les seconds basculent quant à eux dans le « Système de préférences généralisées (SPG) », moins favorable que TSA, mais plus favorable que le régime de droit commun des exportateurs membres de l'OMC.

Aujourd'hui, 35 pays ACP ont signé un accord avec l'UE. Parmi les autres, 32 pays bénéficient de toute façon de TSA. Cela ne laisse finalement que 10 pays (dont 7 n'exportent pas vers l'UE) perdant l'accès privilégié au marché européen. C'est la lecture optimiste du résultat du marathon des négociations. Mais cela signifie aussi que seuls 9 PMA sur 41 ont choisi l'option offerte par l'UE. Que craignaient donc les ACP ?

Les travaux récents du Cepii apportent une réponse chiffrée détaillée, simulant une baisse progressive des droits de douane entre pays

ACP et, surtout, entre ces pays et l'UE (l'UE se contentant pour l'essentiel de consolider le libre accès déjà accordé tandis que les pays ACP réduisent les droits à l'importation).

Chaque pays ACP choisit, individuellement ou par groupes de négociation, une liste limitée de produits qui échappent à la libéralisation, ce qui lui permet de limiter la concurrence des produits européens et la perte de recettes douanières. On compare alors un accord bilatéral avec l'UE au régime général des PMA (Pays les moins avancés) et à celui des pays en développement (Système de préférences généralisées), dans lequel tombent mécaniquement les ACP ne signant pas d'accord avec l'UE.

**Perte de recettes douanières.** Les simulations montrent qu'un accord avec l'UE est susceptible, à terme, d'élever d'environ 10 % les exportations des ACP vers l'UE, mais aussi de 18 % leurs importations en provenance de l'UE. Les pertes de recettes douanières sont parfois très conséquentes et l'Afrique de l'Ouest est la région la plus concernée. Mais, en tenant compte des importations en provenance des pays non européens, qui ne diminuent pas dans les mêmes proportions, les recettes douanières totales des ACP ne baissent « que » de 19 % dans le long terme.

Compte tenu des difficultés de collecte des droits sur les importations (importance de l'économie informelle, inefficacité douanière), la perte globale pourrait être encore plus modérée. Ces ordres de grandeur restent cependant non négligeables, d'où l'importance de l'accompagnement financier de la part de l'UE et, ensuite, des autres dimensions des négociations — intégration régionale, services, investissement, aide au développement.

(\*) Centre d'études prospectives et d'informations internationales (Cepii).

## TOUT PAYS EN DÉVELOPPEMENT POURRAIT FINALEMENT BÉNÉFICIER DES « LARGESSES » EUROPÉENNES EN SE COMPARANT AUX PAYS ACP.

rences traditionnellement accordées par l'Union aux exportateurs des pays ACP entrent en contradiction avec les principes de l'OMC. La liste des pays bénéficiaires de cet arrangement asymétrique (les pays ACP conservent leurs droits de douane à l'importation) est ad hoc, alors que, selon l'OMC, elle devrait se fonder sur un critère objectif — comme le revenu par habitant. Une discrimination non